



Fédération Syndicale Unitaire

Bulletin de la section FSU du Conseil Général d'Eure-et-Loir.

3, rue Louis Blériot, BP 81125,
CHAMPHOL, 28 304 MAINVILLIERS Cedex

Tel : 02 37 21 23 96

Fax : 02 37 21 39 89

Mail : sdu.clias-fsu28@orange.f

CG 28 info n°1

Jeudi 29 Janvier Grève Unitaire Manifestation

Calendrier des prochaines instances paritaires :

CTP jeudi 5 février

CAP C, B, A vendredi 27 mars
(notation, promotion et grade)

CAP C, B, A vendredi 15 mai
(échelon)

N'hésitez pas à nous contacter pour toutes questions sur votre situation.

Les élus FSU :

CTP :

T CHÉRON Dominique

T LEDORÉ Denis

S LEGOVIC Marie-Ange

S DEMOULIN Agnès

CHS :

T BERCHER Frédéric

T CHARLES Dominique

S COUDRAY Tanguy

S DEHUT-GUERIN Odile

CAP C :

T LEDORÉ Denis

T CHARLES Dominique

S DEMOULIN Agnès

S DEHUT-GUERIN ODILE

CAP B :

T GALLAND Collette

S SUREAU Julie

T : titulaire

S : suppléant

Élections du 6 novembre : la FSU 2^{ème} organisation syndicale.

Pour sa première présentation à ce scrutin, depuis les lois de décentralisation, la FSU s'est imposée comme la deuxième force syndicale représentative des personnels du Conseil Général du département d'Eure-et-Loir. **(22,89% au CTP 2 sièges, 22,45% au CHS 2 sièges, 26,13% à la CAP C 2 sièges et 19,82% en CAP B 1 siège).**

Grève interprofessionnelle du 29 janvier.

Le monde du travail n'est pas responsable de la crise actuelle et il ne doit pas la payer. Face à cette situation la politique des pouvoirs publics n'est pas de nature à réduire les inégalités sociales, pire elle sacrifie les services publics et les outils de solidarité.

Face à cette situation l'ensemble des organisations syndicales appellent tous les salariés (public et privé) à se mettre en grève et à manifester pour défendre notre pouvoir d'achat, l'emploi, notre protection sociale ...

Cf appel page 3

Défense des conditions de travail :

Les collègues de la circonscription de Dreux 1(DGASAS) sont confrontés à des conditions de travail difficiles, du fait de l'absence de responsable de la circonscription pendant plusieurs mois et d'un poste **d'AS de secteur gelé** (organigramme de septembre 2008).

Dans cette situation, les collègues ont demandé une audience au DGS, la FSU a appuyé cette demande et a obtenu une audience dans un délai raisonnable. Deux collègues accompagnés d'un délégué syndical de la FSU ont rencontré Monsieur Murat le 18 décembre 2008.

Lors de cette audience le DGS nous a annoncé l'arrivée de la responsable de la circonscription au 5 janvier 2009. Il a souhaité que l'équipe avec la nouvelle responsable prenne un temps de réflexion. Ce temps permettra d'étudier et d'analyser les réels besoins de l'équipe en matière d'effectifs. Ce travail d'analyse devra se faire en lien avec la réorganisation du service de l'action sociale. Le DGS a annoncé que le poste n'était pas supprimé mais **vacant** (dernier organigramme). Il ne peut pas donner une réponse immédiate. Il a besoin d'une analyse précise en parallèle des enjeux de l'année 2009.

Cette première avancée n'est pas suffisante, mais nous avons pu noter que l'écoute du DGS était réelle et que les choses ont bougé, ce qui nous encourage à continuer de demander un recrutement sur ce poste.

***Pour renforcer la solidarité
Adhérez à la FSU !!!***

SOMMAIRE

Page 1 : infos générales

Page 2 : CR du CTP

Page 3 : appel unitaire du 29 janvier

Page 4 : bulletin d'adhésion



Compte-rendu du CTP du 11 décembre 2008



Démarche globale de modernisation: Présentation A. MURAT

Elle devrait se dérouler en 3 étapes: le diagnostic en cours, les propositions de modernisation et d'évolution au printemps et la mise en œuvre effective à l'été 2009. Les syndicats constatent que les personnels de catégories C n'y sont pas associés. Il leur est répondu que c'est à chaque cadre d'intégrer l'ensemble des agents sous sa responsabilité à la démarche. Une consultation des usagers est également prévue, à une date et selon des modalités non précisées.

A cette étape de la démarche, nous n'avons aucun détail sur les objectifs arrêtés par le CG28.

Par ailleurs, si les mots «Pilotage par objectifs» et «projets de services» reviennent régulièrement, il n'est en revanche jamais question de mission de service public. La FSU considère que cela devrait pourtant être le fil conducteur de toute démarche organisationnelle. Ce point n'étant qu'une information, il n'appelle pas de vote.

Créations/transformations de postes

Toutes les créations et transformations de poste n'ont pour but que de régulariser des situations déjà existantes, des obligations légales (acte II de la décentralisation) ou des réussites à des concours. Rien n'est prévu pour pallier le gel de certains postes ni la surcharge de travail de certains services. Ce point n'étant qu'une information, il n'appelle pas de vote

Évaluation professionnelle des agents non Titulaires

Elle est rendue obligatoire par la loi et s'adresse aux personnes embauchées en CDI.

Actuellement aucune instance de recours n'est prévue car ces personnels ne relèvent pas des Commissions Paritaires existantes. La DRH se propose pour être l'instance de recours. Cette solution, qui exclue le paritarisme, pose un problème éthique aux organisations syndicales.

La FSU s'abstient et demande un sursis à statuer dans l'attente d'une instance de recours paritaire.

Externalisation de la cellule de formation des assistantes maternelles.

Jusqu'à présent, la moitié des formations des 3327 assistantes maternelles du département était assurée par des agents du CG28 (4 agents :3 formateurs et 1 administratif). Face à l'augmentation des heures de formation obligatoire, le CG28 a choisi d'externaliser complètement cette prestation. Ce choix, présenté comme purement technique, est dénoncé par la FSU. Il s'agit pour nous d'une option politique répondant à une logique purement économique et ne tenant aucun compte ni des agents concernés, ni de la qualité du service rendu.

La FSU a voté contre

Réforme des tutelles

Son objet est de clarifier les champs de compétence et d'affirmer la prépondérance de l'éducatif sur le judiciaire. Familles ou travailleurs sociaux auront désormais la possibilité de demander une mise sous tutelle sans passer par l'autorité judiciaire.

Cette réforme, qui nous semble aller dans le bon sens, ne

bénéficie pas de transferts financiers de la part de l'Etat. Sa mise en place passera donc par un redéploiement de personnel ainsi que par l'abandon de certaines missions non obligatoires mais cependant utiles et parfaitement assumées par le CG28.

Cela ne peut nous satisfaire!

La FSU s'est abstenue

Questions Diverses posées par la FSU:

- Quid de la prime pour les TOS? Le CG28 a-t-il augmenté l'enveloppe de façon à ce que l'accroissement de ses effectifs n'entraîne pas une baisse de la prime pour chaque agent ?

La prime sera bien versée aux TOS en 2009, l'enveloppe prévue à cet effet a été réévaluée ce qui devrait permettre de maintenir pour chacun le niveau actuel.

-La FSU avait demandé par courrier un état des lieux du régime indemnitaire (IAT-IFTS) au sein du CG28. Nous n'avons reçu aucune réponse. Le simple tableau qui ne fait apparaître que l'enveloppe globale et le taux moyen, sans aucune précision relative aux critères d'attribution des différents taux (annexé au rapport du personnel) ne nous semble pas assez transparent. Nous sommes donc revenus à la charge à l'occasion de ce CTP et une réponse devrait nous parvenir prochainement. Affaire à suivre.

-Compte tenu du nombre très important de formations regroupées en fin d'année, certains agents n'ont pas pu prendre l'ensemble de leurs congés sur 2008. La FSU a donc souhaité pour eux un report de la date limite. Les demandes sont à faire remonter à la DRH, afin qu'elle puisse évaluer l'ampleur du phénomène avant de se prononcer.

-Les feuilles de notation des agents précisent que l'entretien d'évaluation aura pour référence la fiche de poste. La FSU rappelle que les TOS (mais d'autres agents également) n'ont pas encore de fiche de poste. L'administration devrait se rapprocher des gestionnaires pour harmoniser les critères d'évaluation et prévoir la rédaction de ces fiches .

Questions Diverses posées par l'UNSA :

Quid de la prime de transport décidé par le gouvernement dans le cadre du maintien du pouvoir d'achat?

A MURAT répond que ce dispositif ainsi que le schéma de déplacement des agents seront étudiés prochainement.

L'UNSA fait mention de « bruits de couloirs » indiquant que l'avancement d'échelon serait désormais à la durée maximum pour tous . A MURAT ne souhaite pas répondre aux bruits de couloirs.

La FSU fait cependant remarquer que ce CTP est le lieu adéquat pour clarifier cette allégation, afin de rassurer les agents.

A MURAT indique que ce dossier n'est pas bouclé et que les critères seront réétudiés en Commission Paritaire le moment venu.

Vos représentants de la FSU au CTP, Chéron dominique, Denis ledoré, Marie-Ange Legovic, Agnès Demoulin

MODALITÉS de GRÈVE



Tous les agents peuvent faire grève, nous avons déposé un préavis de grève pour l'ensemble des agents du Conseil Général d'Eure-et-Loir. Vous pouvez faire grève 1 heure, 2 heures, 1/2 journée, ou la journée entière.

1) le recensement des agents grévistes.

S'il est d'usage de demander aux agents s'ils seront grévistes avant le début de la grève (cette enquête est faite pour l'organisation des services le jour de la grève), un tel recensement n'est pas obligatoire et n'a pas de valeur pour établir qu'un tel ou une telle est gréviste.

Aucune déclaration préalable n'est obligatoire. C'est à l'employeur de constater le fait de grève le jour même et d'en tirer les conséquences sur les rémunérations.

2) effet sur les salaires

Les retenues sur salaires sont proportionnelles au temps de grève.

JEUDI 29 JANVIER

CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT, FO, FSU, UNSA

appellent à la grève et à la manifestation le JEUDI 29 JANVIER 2009.

La crise économique amplifiée par la crise financière internationale touche durement une grande partie des salariés dans leurs emplois et leurs revenus. Alors qu'ils n'en sont en rien responsables, les salariés, demandeurs d'emploi et retraités, en sont les premières victimes. Elle menace l'avenir des jeunes, met à mal la cohésion sociale et les solidarités ; elle accroît les inégalités et les risques de précarité.

Surmonter cette crise implique des mesures urgentes d'une autre nature que celles prises par l'Etat et les entreprises, pour être au service de l'emploi et des rémunérations.

C'est pourquoi les organisations syndicales (CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT, FO, FSU, UNSA) appellent les salariés du privé et du public, les chômeurs et les retraités, à une journée de grève et de manifestation interprofessionnelle le 29 janvier 2009

Elles appellent à agir massivement et interpeller les responsables gouvernementaux, les responsables patronaux et les employeurs pour :

- défendre l'emploi privé et public ;
- lutter contre la précarité et les dérèglementations économiques et sociales ;
- exiger des politiques des rémunérations qui assurent le maintien du pouvoir d'achat des salariés, des chômeurs et des retraités et réduisent les inégalités ;
- défendre le cadre collectif et solidaire de la protection sociale ;
- des services publics de qualité qui assurent en particulier tout leur rôle de réponse aux besoins sociaux et de solidarité.

MANIFESTATION UNITAIRE

10 H 30

Devant la Préfecture de Chartres

**« LA CRISE C'EST PAS NOUS ! »
NOUS NE LA PAIERONS PLUS !**

AG FSU, 14 H 30 section départementale à Champhol

Madame Mademoiselle Monsieur NOM..... Prénom..... Date de naiss. : __/__/____

Adresse..... Code postal..... Ville.....

Mail

Collectivité..... Service..... Catégorie Grade ou emploi.....

J'adhère au SDU CLIAS 28 à dater du (1) __/__/____

Ma cotisation mensuelle sera calculée sur la base de 0,6 % du salaire annuel net qui est de :
..... € divisé par 12. (2)

Mon paiement automatisé aura lieu tous les mois (la périodicité est de 2 ou 3 mois). (joindre le Relevé d'identité bancaire ou Postal)

Les informations nominatives ci-dessus ont pour objet de permettre au SDU CLIAS 28 d'organiser l'action, d'informer, de consulter ses adhérents. Ces informations sont aussi communiquées au SNU-CLIAS et à la Fédération Syndicale Unitaire. Elles ne peuvent être communiquées à l'extérieur pour des opérations commerciales ou publicitaires.

Chaque adhérent a le droit d'accès, de contestation et de rectification des données le concernant.



Date Signature

- (1) Cette date est le premier jour du mois pour lequel la première cotisation a été versée
- (2) Montant du dernier salaire annuel net imposable

Bulletin à envoyer au :
SYNDICAT SDU CLIAS FSU 28
3 rue Louis Blériot, BP 81 125
CHAMPHOL
28304 Mainvilliers cedex
sdu.clias-FSU28@orange.fr

PARTIE RÉSERVÉE AU SYNDICAT (à remplir avec le trésorier)

Date du premier prélèvement __/__/____	Prélèvement effectué tous lesmois
Cotisation mensuelle ____ , ____	Montant de chaque prélèvement ____ , ____

AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT J'autorise l'Établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier si la situation le permet tous les prélèvements ordonnés par le recouvreur désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'Établissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend avec l'organisme créancier.

N° NATIONAL EMETTEUR

NOM, PRÉNOM ET ADRESSE DU TITULAIRE		
Monsieur <input type="checkbox"/>	Madame <input type="checkbox"/>	Mademoiselle <input type="checkbox"/>
Nom, Prénom.....		
Adresse.....		
.....		
Code Postal	Ville	

NOM ET ADRESSE DU RECOUVREUR

Date Signature

DÉSIGNATION DU COMPTE À DÉBITER			
Établissement	guichet	N° de compte	clé RIB

Joindre obligatoirement un relevé d'identité bancaire ou postal